

**AVENANT AU
PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL**

Elections des représentants du personnel au comité technique paritaire de la Nouvelle-Calédonie

ENTRE :

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie représenté par Mme Séverine Bonnardel, directrice des ressources humaines et de la fonction publique dûment mandaté(e) pour conclure les présentes,

ci-après désigné « **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** »,
d'une part,

ET :

Les organisations syndicales :

- Solidarité NC
- La Fédé
- COGETRA
- UT CFE-CGC NC
- USOENC

ci-après désignées les « **Syndicats** »,
d'autre part

Ci-après désignées ensemble « **Les Parties signataires** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le protocole d'accord pré-électoral concernant les élections des représentants du personnel au comité technique paritaire de la Nouvelle-Calédonie a été signé le 20 décembre 2023 entre le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les organisations syndicales sus-nommées.

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a publié le 27 novembre 2023 l'arrêté relatif aux jours chômés pour les services publics de la Nouvelle-Calédonie et aux jours de fermeture pour les services de l'Etat pour l'année 2024.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIIT :

Handwritten signatures and initials: (M), T. D., EA, DP, 1

Le Vendredi 10 mai étant déclaré chômé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, toutes les opérations électorales prévues ce jour-là sont reportées au 13 Mai aux mêmes heures. La suite du calendrier est modifiée en fonction.

Par ailleurs, le délai de 15 jours ouvrés concernant le délai de recours sur la liste des électeurs a été mal calculé. En conséquent, la date d'affichage de la liste est avancée au 9 février.

Le calendrier des opérations électorales est modifié comme suit :

Étapes	Date et heure
Affichage des listes électorales	9 Février 2024
Clôture du scrutin électronique	13 Mai 2024 16h (NCT)
Clôture du scrutin par correspondance	13 Mai 2024 15h (NCT)
Dépouillement du vote par correspondance	13 Mai 2024 à partir de 16h (NCT)
Dépouillement des urnes électroniques, lecture et proclamation des résultats	13 Mai 2024 18h (NCT) (9h UTC+1)
Transmission et affichage des procès-verbaux	16 Mai 2024
Date limite de contestation des opérations électorales	24 Mai 2024

Fait à Nouméa, le

En 1 exemplaire original

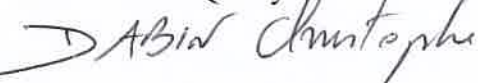
Pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Mme Séverine Bonnardel

Directrice des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Pour l'Organisation syndicale UT CFE-CGC NC

Mme Corinne Quinty



Pour l'Organisation syndicale USOENC

Mme Sylvianne Jinakoa

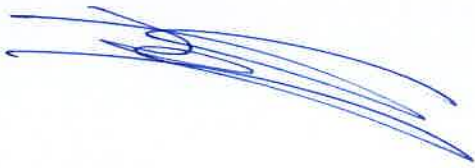
T.D. * EA² DP

Pour l'Organisation syndicale Solidarité NC
Mme Corinne Ample

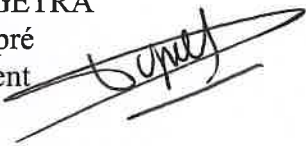
 c/o X. CHOMBEM

Pour l'Organisation syndicale La Fédé

~~M. Franck Hnaissilin~~ Mme DUPONT Pascaline
Secrétaire général adjoint



Pour la COGETRA
M. Tony dupré
Vice-président



JUSTICE : Andre ELIA

